



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

01/07/2022

Dossier complet le :

01/07/2022

N° d'enregistrement :

2022-6267

### 1. Intitulé du projet

CONSTRUCTION DE 2\*5 ABRIS A VOLAILLES AVEC PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

LAURENT DEJENTE

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

LAURENT DEJENTE (EXPLOITANT GERANT)

RCS / SIRET

8 0 8 1 2 2 2 7 9 0 0 0 1 7

Forme juridique

individuel

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie                                      | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie<br>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)) |
|--|--|
| 30 Ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire. | Installations sur serres et ombrières d'une puissance égale ou supérieure à 250 kWc.   |

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

le projet consiste en la création de 2 séries de 5 abris à volailles destinées au bien-être animal au sein des parcours d'élevage de canard près à gaver en plein air.

L'élevage de canard près à gaver (PAG) est l'exploitation de M. LAURENT DEJENTE

L'élevage est classé en déclaration ICPE.

Ces abris à volailles seront équipés de panneaux photovoltaïques.

La puissance de chaque abris à volailles est de 45,46 kWc environ, soit  $5 \times 45,46 = 227,3 \text{ kWc} \times 2 = 454,6 \text{ kWc}$  en totalité

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet d'abris (ces abris à volailles, qui seront équipés de panneaux photovoltaïques) répartis sur le parcours permettra d'inciter les animaux à s'éloigner du bâtiment et permettra également :

- De protéger les animaux de la prédation (rapaces, goélands, etc), et donc de limiter leur stress et la perte de volailles ;
- De protéger les animaux des aléas climatiques et notamment du stress thermique qui provoque une diminution de la qualité de la viande, de la production en œufs et peut conduire à la mort des volailles. De nombreuses études démontrent les bienfaits de l'ombrage sur le bien-être animal (1). 1 Volailles : les chercheurs veillent au grain (p25)
- De protéger le couvert végétal lors des fortes sécheresses/chaleurs, avec une meilleure répartition des animaux sur le parcours.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le chantier de construction se déroulera sur plusieurs mois en plusieurs étapes :

- fondations béton
- structures et poses des panneaux (les structures de type métallique seront d'une hauteur de 2,0 m en point bas et d'une hauteur maximale de 5.68 m)
- réseaux électriques
- postes onduleurs et point de livraison (La centrale sera raccordée au réseau public de distribution par l'intermédiaire d'un poste de livraison qui sera accessible depuis la voie publique)
- travaux de raccordement

Chaque chambrière est équipé de son onduleur et de son coffret de protections. Les cheminements entre abris à volailles et le Point De Livraison seront réalisés conformément à la NF C 15 100. Ces tranchées sont représentées sur le plan nommé EDL200118Plan EXE-Réseaux présenté en annexe.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

l'exploitation est assez simple:

- un suivi à distance par le producteur d'énergie
- L'ensemble des opérations de maintenance curatives et préventives seront réalisés durant les vides sanitaires. Le TGBT comportant les protections électriques des différents abris volailles sera implanté à l'extérieur du parcours, ne nécessitant pas d'intervention à l'intérieur de parcours. La mise en place de ces abris à volailles est prévue pour une 1ère phase d'exploitation de 30 ans.

L'entretien des parcelles et diverses interventions sous les abris à volailles (fauchage, désherbage, etc...) seront facilités par la cote à l'égout des abris à volailles qui est de 3 m, ce qui permet aisément l'accès à un engin agricole d'intervenir sous les abris à volailles. (Cf PJ nommé Abri à Volaille-Calepinage\_A3\_18.01.2022).

En ce qui concerne le risque incendie et les incidences pour l'environnement d'un incendie de ces installations notamment du point de vue de la gestion des eaux d'extinction au regard de la composition des panneaux photovoltaïques, le risque est faible. L'installation est réalisée conformément à la NF C 15 100 et à l'UTE 15 712. Les panneaux mis en œuvre sur les abris à volailles sont des panneaux bi-verre. Les panneaux sont composés de (cf. croquis ci-dessous) : 2 feuilles de verres (partie supérieure et inférieure du panneaux) 15%, 2 feuilles d'EVA permettant l'encapsulation des cellules 0,5%, Les cellules solaires en siliciums 80%, Un cadre en alu 0,5%, Un ensemble de cuivre et aluminium pour la connectique 4%. Ces modules sont exempts de toutes matières toxiques, nocifs. De plus, il est à noter qu'un module photovoltaïque est recyclable à 99%.

Les abris sont implantés à une distance minimum l'une de l'autre de 23m minimum et à une distance de plus de 20m par rapport au poulailler, tout risque de propagation lors d'un incendie est nul.

A noter que les abris volailles sont pourvus sur la périphérie des bandes équipés de pointes contre le perchage des oiseaux sauvages pour éviter le risque de contamination direct par les fientes et par les eaux de pluies qui vont lessiver les panneaux solaires et contaminer le parcours avec les fientes des oiseaux sauvages.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

le projet est soumis à permis de construire et aux ICPE déclaration.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques                                  | Valeur(s)  |
|---|--|
| Parcours d'élevage sujet du projet .....                    | 2*16000 m <sup>2</sup> = 32000 m <sup>2</sup>  |
| 2*5 abris à volaille sur parcours .....                     | 2*5*216 m <sup>2</sup> = 2160 m <sup>2</sup> de zone d'ombrage au total, réparti sur l'ensemble du parcours d'élevage. |
| Surface du parcours couverte par les abris à volaille ..... | 6.75 % du parcours couvert.<br>3 m en bas de pente, hauteur maximale 4 m   |

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

LE PINIER  
85170 ST DENIS LA CHEVASSE

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il :  | Oui                      | Non                                 | Lequel/Laquelle ? |
|--|--------------------------|-------------------------------------|-------------------|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                   |
| En zone de montagne ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                   |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                   |
| Sur le territoire d'une commune littorale ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                   |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                   |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?   | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                   |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?                          | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                   |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?   | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                   |

|   |                          |                                     |   |
|---|--------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?<br>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| Dans un site ou sur des sols pollués ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| Dans une zone de répartition des eaux ?   | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?   | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| Dans un site inscrit ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| <b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>   | <b>Oui</b>               | <b>Non</b>                          | <b>Lequel et à quelle distance ?</b>  |
| D'un site Natura 2000 ?   | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | il est situé à une trentaine de kilomètre d'un site natura 2000.<br>Un plan est joint en annexe |
| D'un site classé ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |   |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles |   | Oui                      | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br><i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>                            |
|-------------------------|---|--------------------------|-------------------------------------|--|
| <b>Ressources</b>       | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?<br>Si oui, dans quel milieu ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Sans objet.  |
|                         | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Sans objet.  |
|                         | Est-il excédentaire en matériaux ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Sans objet.  |
|                         | Est-il déficitaire en matériaux ?<br>Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?   | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Sans objet.  |
| <b>Milieu naturel</b>   | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?                     | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Sans objet. Les abris à volailles viennent se poser sur le terrain naturel des parcours. Aucune modification du terrain. |
|                         | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Sans objet.  |

|                  |  |  |  |   |
|------------------|--|--|--|---|
|                  | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/>                             | <input checked="" type="checkbox"/>  | Sans objet.   |
|                  | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?   | <input type="checkbox"/>                             | <input checked="" type="checkbox"/>  | Le projet est situé en Zone A. Aucune consommation d'espace agricole n'est à noter puisque les abris à volaille sont une innovation nationale pour le bien-être animal. Les abris volailles sont volontairement réalisées avec une toiture de type "fuyarde" Ils ne disposent pas de système d'intégration étanche. Cette solution permet d'avoir des espaces entre chaque panneau dans la longueur de l'abri et dans le sens de la hauteur du rampant (sens de l'écoulement des eaux de pluies), cf. plan. Ces espaces permettent aux eaux pluviales de s'écouler naturellement. |
| <b>Risques</b>   | Est-il concerné par des risques technologiques ?   | <input type="checkbox"/>                             | <input checked="" type="checkbox"/>  | Sans objet.   |
|                  | Est-il concerné par des risques naturels ?   | <input type="checkbox"/>                             | <input checked="" type="checkbox"/>  | Sans objet.   |
|                  | Engendre-t-il des risques sanitaires ?<br>Est-il concerné par des risques sanitaires ?   | <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/> | Sans objet.   |
| <b>Nuisances</b> | Engendre-t-il des déplacements/des trafics   | <input type="checkbox"/>                             | <input checked="" type="checkbox"/>  | Déplacements d'engins lors de la phase chantier, pour une courte période.   |
|                  | Est-il source de bruit ?<br>Est-il concerné par des nuisances sonores ?  | <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/> | La phase chantier sera source de bruit et nuisances sonores pendant les heures habituelles de travail. (déplacement d'engins, tranchées, ...)<br>Etant en zone agricole le bruit des engins n'engendrera pas plus de bruit que les tracteurs agricoles et autres  |

|                  |   |  |  |  |
|------------------|---|--|--|--|
|                  | <p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>               | <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/> | Sans objet.  |
|                  | <p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>                     | <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/> | Sans objet.  |
|                  | <p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p> | <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/> | Sans objet.  |
| <b>Emissions</b> | <p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>  | <input type="checkbox"/>                             | <input checked="" type="checkbox"/>  | Sans objet.  |
|                  | <p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>                          | <input type="checkbox"/>                             | <input type="checkbox"/>   | Sans objet.  |
|                  | <p>Engendre-t-il des effluents ?</p>  | <input type="checkbox"/>                             | <input checked="" type="checkbox"/>  | Sans objet.  |
|                  | <p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>                     | <input type="checkbox"/>                             | <input checked="" type="checkbox"/>  | <p>Les seuls déchets générés par la construction d'une centrale solaire en toiture sont classés dans la catégorie « déchets non dangereux ». Il s'agit principalement des cartons d'emballage des panneaux solaire et onduleurs. Autres tourets et palettes sont consignés et seront donc renvoyés aux fournisseurs.</p> <p>De plus une centrale solaire en toiture génère peu de déchets. Les déchetteries aux alentours des projets seront localisées, dans lesquelles les déchets de chantier et/ou de maintenance pourront y être déposés.</p> |



|   |   |                          |                                     |   |
|---|---|--------------------------|-------------------------------------|---|
| <b>Patrimoine /<br/>Cadre de vie<br/>/ Population</b> | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?                                    | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Sans objet.   |
|   | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet se trouve en zone agricole sur les parcours à volailles, mais cela ne change en rien l'activité de l'éleveur. |

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les seuls déchets générés par la construction d'une centrale solaire en toiture sont classés dans la catégorie « déchets non dangereux ». Il s'agit principalement des cartons d'emballage des panneaux solaire et onduleurs. Autres tourets et palettes sont consignés et seront donc renvoyés aux fournisseurs.

De plus une centrale solaire en toiture génère peu de déchets. Les déchetteries aux alentours des projets seront localisées, dans lesquelles les déchets de chantier et/ou de maintenance pourront y être déposés.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

De notre point de vue, la mise en place des abris à volailles dans des parcours à volailles ne vient en rien impacter l'environnement de manière défavorable.

Au contraire, ses atouts facilitant la mobilité des volailles permettra une meilleure élimination naturelle des déjections.

Et sera surtout une vrai avancée pour le "bien-être" animal au sein des parcours d'élevages.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

| Objet |   |                                     |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1     | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2     | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;  | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3     | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4     | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5     | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6     | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.   | <input type="checkbox"/>            |

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

- plan des réseaux
- vue en coupe des panneaux et plan calepinage des panneaux
- schémas de composition des panneaux et photos du système contre le perchage des oiseaux

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

LA ROCHE SUR YON

le,

30/06/2022

Signature

